



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

La Directrice Générale du Trésor

Paris, le 22 OCT. 2018

Monsieur le Directeur Général,

Vous m'avez écrit le vendredi 19 octobre 2018 afin de demander des informations techniques supplémentaires sur le Projet de Plan Budgétaire de la France.

En préambule, je souhaiterais rappeler les efforts entrepris par le Gouvernement français pour sortir de la procédure de déficit excessif l'an dernier. Ce cap sera résolument maintenu cette année et l'an prochain.

Le Projet de Plan Budgétaire prévoit en effet une réduction du déficit à 2,6 % du PIB en 2018, avec une dépense publique hors crédits d'impôt qui se stabiliserait en volume, reflet d'une maîtrise sans précédent de la dépense publique. Elle s'appuie notamment sur des réformes profondes, dans le secteur du logement et des contrats aidés, initiées en 2017 et qui continuent de produire des économies significatives. Les dépenses de fonctionnement des collectivités locales, dont le dynamisme a pu être souligné par le passé, devraient décélérer, démontrant ainsi l'efficacité du Pacte financier conclu entre l'Etat et les collectivités locales.

En 2019, le déficit public serait réduit à 1,9 %, hors coût exceptionnel de la transformation du CICE en allègements pérennes de cotisations sociales. Le taux de croissance en volume de la dépense serait une nouvelle fois très inférieur à 1 % (0,3 % hors prise en compte de l'impact attendu sur le périmètre des administrations publiques de la création de France Compétences), situation inédite depuis 2000. Cette maîtrise de la dépense sera rendue possible par la poursuite d'économies sur le budget de l'Etat dans les secteurs du logement et de l'emploi, la montée en puissance du rythme des suppressions de postes dans la fonction publique d'Etat (-4 164 postes) sous l'effet des transformations engagées, une revalorisation modérée de certaines prestations sociales de 0,3 %, des dépenses de fonctionnement des collectivités locales toujours contenues, conformément à l'objectif d'une progression limitée à 1,2 % et des économies résultant de la négociation à venir d'une nouvelle convention d'assurance chômage.

Cette trajectoire est cohérente avec la stratégie globale de politique économique de la France : les dépenses d'investissement sont préservées, les incitations à l'activité renforcées. Les économies réalisées sont ciblées, dans le cadre d'un déploiement sans précédent de réformes structurelles majeures (marché du travail, fiscalité, investissement, logement, climat). Les efforts réalisés en dépense permettent de dégager des marges de manœuvre importantes pour des baisses d'impôts favorables à l'activité économique (10 Md€ en 2018, pour les ménages et les entreprises ; près de 25 Md€ en 2019, y compris coût exceptionnel de la transformation du CICE). Cette stratégie globale, économique et budgétaire, transformera notre pays, contribuera fortement à l'accroissement du potentiel de croissance de la France et facilitera le rétablissement des finances publiques à moyen terme.

Le nouveau Projet de Plan Budgétaire reprend et crédibilise les cibles que le Gouvernement s'est fixées dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (LPFP 2018-2022) : la trajectoire pluriannuelle retenue assure un redressement budgétaire progressif, grâce à une réduction du poids de la dépense publique, permettant une baisse de la dette publique dès 2020, avec un rythme de convergence vers l'objectif de moyen terme de déficit structurel qui ne fragilise pas l'activité, dans un contexte où la croissance a été moins forte qu'attendue au début de l'année 2018, mais est demeurée en ligne avec les prévisions associées à la LPFP. C'est pourquoi, en cohérence avec la trajectoire de la LPFP 2018-2022 et celle du Programme de stabilité déposé en avril dernier, les textes financiers présentés à l'automne permettent de réaliser un ajustement structurel de 0,3 point de PIB en 2019.

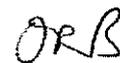
Je tiens à présent à revenir plus précisément sur certains points techniques que vous avez abordés dans votre lettre.

Concernant l'évaluation de l'ajustement structurel, que nous estimons à 0,3 % en 2019, vous m'informez que les calculs effectués par vos services avec les données que nous vous avons transmises aboutissent à un ajustement légèrement inférieur. Cette divergence me semble de nature essentiellement technique et mes services vont se mettre en relation avec les vôtres pour mieux en comprendre l'origine. Je note qu'un tel écart, mineur, s'est déjà rencontré par le passé. Vous m'informez également que l'agrégat de la règle en dépense nette des mesures nouvelles en prélèvements obligatoires serait légèrement plus dynamique que la recommandation du Conseil du 13 juillet 2018. Je remarque que l'écart relevé n'excède pas la marge de tolérance autorisée par les traités.

Enfin, concernant le critère de la dette, la France est, comme vous le savez, sujette depuis son retour dans le bras préventif à une période transitoire de trois ans, durant laquelle elle se doit de respecter chaque année un ajustement structurel minimum qui lui assure d'emprunter une trajectoire durable de réduction de la dette à l'issue de la période transitoire. Or, cet ajustement minimum, calculé avec les hypothèses macroéconomiques de notre Projet de Plan Budgétaire, serait respecté en 2019, compte tenu de la marge de tolérance prévue par la Commission.

Soyez assurés de la détermination du Gouvernement français à maintenir une trajectoire de réduction du déficit public sur l'ensemble du quinquennat. Pour les années à venir, les cibles fixées dans la loi de programmation des finances publiques sont confortées : la diminution de la part des dépenses dans le PIB sera supérieure à 3 points sur le quinquennat, la diminution des prélèvements obligatoires atteindra 1 point et la baisse du ratio de dette publique au moins 5 points à l'horizon du quinquennat, en complément de réformes structurelles qui viendront soutenir l'activité.

Je reste à votre disposition pour apporter toute précision d'ordre technique sur le Projet de Plan Budgétaire de la France et vous prie d'accepter, Monsieur le Directeur Général, mes sincères salutations.



Odile RENAUD-BASSO

M. Marco BUTI
Rue de la Loi 170 / Wetstraat 170
1000 Bruxelles / Brussel
Postal address : building CHAR - 1049 - Bruxelles